RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03495
Numéro SIREN : 814 231 346
Nom ou dénomination : JRB NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2017 sous le numéro de dépôt A2017/013108

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

2044748

Dénomination : JRB NEGOCE
Adresse : 45 rue Saint-genest 31800 Labarthe-inard -FRANCE-

n° de gestion : 2015B03495
n° d'identification : 814 231 346

n° de dépôt : A2017/013108
Date du dépôt : 01/08/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30/06/2017

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE (Haute-Garonne)

2044748

JRB NEGOCE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
45 rue Saint Genest– 31800 LABARTHE INARD
RCS TOULOUSE : 814 231 346
SIRET : 814 231 346 00010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept, le 30 juin à 14 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président, qui leur a été adressée individuellement, conformément aux statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame JOAN Jeanine, Président.

Le Président constate que sont présents :
- Madame JOAN Jeanine, propriétaire de 475 actions
- Monsieur BAUTE-BONNEMAISON Roland, associé, propriétaire de 475 actions
- Monsieur BAUTE-BONNEMAISON Bertrand, associé, propriétaire de 50 actions

Tous les associés représentant la totalité du capital social étant présents, le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- les statuts de la Société ;
- le rapport du Président ;

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- changement de président ;
- rémunération de la présidence
- pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture du rapport du Président.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prenant acte de la démission de Madame JOAN Jeanine de ses fonctions de président notifiée à la société, décide de nommer en qualité de nouveau président au 1er juillet 2017 :

Monsieur BAUTE-BONNEMAISON Roland, demeurant 6 rue Gaston Chereau – 66 750 SAINT CYPRIEN pour une durée indéterminée.



Monsieur BAUTE-BONNEMAISON Roland exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur BAUTE-BONNEMAISON Roland aura droit à une rémuneration mensuelle de 3473.75 € brut.

Les cotisations sociales de prévoyance et mutuelle seront prises en charge par la société. Cette prise en charge constituera un complément de rémunération.

Le président aura également droit au remboursement de ses frais de déplacements et de représentation sur justificatifs de ceux-ci.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

